



New Brunswick
College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

*Governing the practice of pharmacy for a healthier New Brunswick
Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*

Mises à jour importantes

Le 23 décembre

Dans ce numéro...

1. Nouveaux groupes admissibles aux doses de rappel
2. Mise à jour sur les inscriptions
3. Modification à venir du statut du Tramadol

Les bureaux de l'Ordre fermeront le 24 décembre à 13 heures et rouvrira le lundi 3 janvier. Vous pouvez nous rejoindre en cas d'urgence durant les heures normales d'ouverture les 29, 30 et 31 décembre, en téléphonant au 506 857-8957 ou par courriel à info@nbpharmacists.ca.

1. Admissibilité à une dose de rappel et intervalles

Avec l'émergence d'Omicron, les efforts s'enchaînent rapidement pour limiter les effets du variant, et la vaccination de même que l'administration de doses de rappel constituent une ligne de défense. La Santé publique a informé l'Ordre qu'il y aurait un déploiement échelonné en fonction des groupes d'âge. [{LIEN}](#)

De plus, la recommandation en ce qui concerne l'intervalle des doses de rappel au Nouveau-Brunswick est qu'au moins cinq mois se soient écoulés depuis l'administration de la deuxième dose. Cette recommandation repose sur des données épidémiologiques et sur le contexte local.

Les groupes suivants deviendront admissibles à une dose de rappel si cinq mois se sont écoulés depuis leur deuxième dose : Les personnes immunodéprimées sont également admissibles, si 5 mois se sont écoulés depuis leur **troisième** dose [{LIEN}](#)

2. Mise à jour sur les inscriptions

L'Ordre s'apprête à envoyer les sceaux d'or de la licence aux inscrit.es qui ont rempli leur formulaire de renouvellement et acquitté les frais qui s'y rattachent. Si vous n'avez pas reçu votre sceau d'or d'ici le 10 janvier, veuillez nous en aviser par courriel à

info@nbpharmacists.ca. Une liste à jour des professionnel.les de la pharmacie est accessible en tout temps dans le site web de l'Ordre sous l'onglet « Trouver un membre ».

Rappel : Les personnes inscrites aux registres actifs qui ne remplissent pas la demande de renouvellement de leur licence avant le 31 décembre 2021 seront retirées de leur registre et ne seront plus autorisées à exercer au Nouveau Brunswick à compter du 1^{er} janvier 2022. Vous pouvez ouvrir une session dans votre profil collégial en ligne afin de remplir votre demande de renouvellement avant le 31 décembre 2021.

Les gérant.es de pharmacie doivent s'assurer que les pharmaciens et les techniciens en pharmacie qui forment leur équipe ont réussi à renouveler leur licence.

[Foire aux questions \(FAQ\) \[LIEN\]](#)

3. Modification à venir du statut du Tramadol

Veillez consulter le document ci-joint de Santé Canada pour des renseignements concernant les modification à venir de statut du tramadol et ses répercussions sur les activités des pharmaciens. [{LIEN}](#)

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS | ORDRE DES PHARMACIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

686 boul. St. George Blvd., Suite/bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6

Tel: (506) 857-8957

Toll Free/ Sans frais : 1-800-463-4434

info@nbpharmacists.ca www.nbpharmacists.ca